

Déclarations de ministres

● (1220)

La seule entorse au privilège dont pourrait se plaindre le député serait le cas où il se serait vu refuser, vraisemblablement par la présidence, l'autorisation de poser une certaine question, ce qui n'a évidemment pas été le cas.

M. le Président: La présidence a soigneusement écouté l'intervention du député et les autres remarques.

Tout récemment, la présidence a dit à la Chambre combien elle était consciente du fait qu'il y a de très nombreux députés à la Chambre qui peuvent avoir des questions légitimes et pressantes à poser au gouvernement. Je pense que la présidence a clairement montré que quand c'est le cas, et quand cela semble évident à la présidence, les députés du côté gouvernemental sont autorisés à poser ces questions. Je m'empresse de préciser que quand ces questions jouent leur rôle légitime, c'est-à-dire qu'elles sont diligentes et pénétrantes, les députés de l'opposition n'y ont pas d'objections, et je leur en suis reconnaissant.

Le député craint à juste titre qu'en raison de l'attention portée à la période des questions, et en raison du fait que la période des questions ne progresse peut-être pas toujours aussi rapidement que le souhaiteraient certainement les députés en raison de la longueur des questions et des réponses, les députés gouvernementaux soient quelque peu négligés. Je m'efforcerai toujours d'éviter que ce soit le cas.

Je tiens d'ailleurs à préciser aux députés gouvernementaux que la présidence sait très bien qu'eux aussi représentent des circonscriptions et qu'ils ont donc eux aussi le droit d'intervenir. Les députés auront constaté que non seulement la présidence donne la parole aux députés gouvernementaux, dont les noms ne figurent pas nécessairement sur la liste communiquée au président, qui se lèvent pour faire signe au président qu'ils demandent la parole sur une question vraiment importante, mais que la présidence les laisse même poser des questions supplémentaires, pas plus tard qu'aujourd'hui.

Quant au deuxième argument, la période des questions est un aspect unique de nos institutions. Quand elle se déroule parfaitement, les Canadiens ont toutes les raisons d'en être profondément fiers. Quand elle se déroule parfaitement, c'est un mécanisme permettant d'exiger intelligemment des comptes du gouvernement, quand tout se passe bien. Les députés savent que ce n'est pas toujours le cas. Toutefois, c'est mon problème et c'est à moi qu'il appartient de faire en sorte que la période des questions se déroule le plus souvent possible dans les meilleures conditions.

Les remarques des députés sont importantes, en particulier celles du député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur le fait que c'est une institution qui nous est propre et que ses coutumes et traditions sont une exclusivité du Canada. Bien qu'il arrive que des dignitaires étrangers s'étonnent de la façon dont nous nous rencontrons ainsi en général après le déjeuner, il n'en reste pas moins que c'est notre institution pour le meilleur et pour le pire.

Tout en reconnaissant que tous les députés ont le droit de se faire entendre durant la période des questions, la présidence n'oublie cependant pas que cette manifestation sert en grande partie à exiger des comptes. Telle est notre tradition. Je remercie le député d'avoir soulevé cette question car le moment est opportun pour une intervention de la présidence à ce sujet. Je vais essayer d'être aussi équitable que possible, sachant bien

que la période des questions sert à rendre des comptes et que les ministériels peuvent avoir des questions sérieuses et justifiées. Je m'efforcerai de voir ces députés gouvernementaux lorsqu'ils auront des questions de ce genre.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je signale à titre indicatif au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) qu'il y a un ultime recours s'il veut pouvoir poser plus de questions. Il n'a qu'à passer à l'opposition, de préférence chez les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'aurais dû me douter que nous ne réussirions pas à nous en sortir sans l'aide du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA PRIVATISATION**FISHERY PRODUCTS INTERNATIONAL**

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir adresser la parole à la Chambre aujourd'hui et de noter par la même occasion à quel point vous êtes élégant.

Je suis heureuse de faire une annonce aujourd'hui au nom du gouvernement. Les actionnaires de Fishery Products International, le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et la Banque de Nouvelle-Écosse ont accepté d'appliquer le projet de privatisation proposé par FPI.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: L'opération de privatisation comprendra la vente publique d'actions, ce qui permettra à tous les Canadiens de participer à cette entreprise.

La vente de FPI marque le point culminant de l'histoire d'une réussite remarquable dans l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique. FPI a été créée en 1984 dans le cadre d'une entente de restructuration conclue par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve en vue d'intégrer les opérations de plusieurs conditionneurs de poisson et de crustacées en une seule nouvelle entreprise. Un objectif clé de l'accord consistait à rétablir la rentabilité de la pêche hauturière, pour pouvoir rendre la société au secteur privé le plus tôt possible.

A notre avis, d'après les chiffres d'affaires de la société le moment est maintenant venu. FPI a réalisé des bénéfices de 46 millions de dollars en 1986. J'en profite pour féliciter les employés et la direction de FPI de leur dévouement et de leur travail.

Le projet de privatisation annoncé aujourd'hui rapportera des avantages importants à l'industrie de la pêche de Terre-Neuve. Dans le cadre de ce projet, les employés de FPI recevront pour environ 6 millions de dollars d'actions de la société. Ces actions seront distribuées selon une formule qui tiendra compte du traitement et des années de service des employés. En outre, les employés pourront continuer à acheter des actions grâce à des retenues sur leur paie.